

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 153 de l'ordre du jour

**Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre****Force des Nations Unies chargée du maintien
de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution
du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013
au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

| | |
|--|--------------------|
| Crédit ouvert pour 2013/14 | 55 376 000 dollars |
| Dépenses de 2013/14 | 53 738 900 dollars |
| Solde inutilisé de 2013/14 | 1 637 100 dollars |
| Crédit ouvert pour 2014/15 | 58 004 500 dollars |
| Montant estimatif des dépenses pour 2014/15 ^a | 57 122 900 dollars |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a | 881 600 dollars |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16 | 54 374 700 dollars |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16 | 54 218 100 dollars |

^a Montant estimatif au 28 février 2015.



I. Introduction

1. Les recommandations que formule le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 20, 24, 26 et 36 ci-après entraîneraient une réduction de 156 600 dollars du projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/741). On trouvera également dans le présent rapport un certain nombre d'autres recommandations et diverses observations qu'il a jugé utile de formuler.

2. Lors de son examen du financement de la Force, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des précisions complémentaires, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 avril 2015. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent respectivement dans les rapports A/69/838 et A/69/839.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Dans sa résolution 67/272, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 55 376 000 dollars (montant net : 53 141 200 dollars) au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour financer le fonctionnement de la Force, compte non tenu de contributions volontaires en nature budgétisées pour un montant de 1 228 300 dollars. Le montant brut des dépenses de l'exercice était de 53 738 900 dollars (montant net : 51 392 400 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 1 637 100 dollars (montant net : 1 748 800 dollars), soit 3 % du crédit ouvert en valeur brute.

4. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/69/587). La sous-utilisation des crédits ouverts concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Personnel militaire et de police (921 600 dollars, soit 3,9 %), en raison essentiellement du montant moins élevé que prévu des dépenses au titre de la relève et du rapatriement des contingents et de la diminution du coût des rations suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat d'approvisionnement. La sous-utilisation des crédits a été en partie compensée par des dépenses supplémentaires non budgétisées, engagées au titre des remboursements aux pays fournisseurs de contingents;

b) Personnel recruté sur le plan international (153 900 dollars, soit 2,3 %), en raison du montant moins élevé que prévu des dépenses communes de personnel, en partie compensé par l'augmentation des dépenses au titre des traitements résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2014, du barème révisé des traitements;

c) Installations et infrastructures (891 000 dollars, soit 9,8 %), en raison principalement de l'application de nouveaux contrats de services et de la réduction

de la consommation d'électricité obtenue grâce à la mise en place de mesures d'économie d'énergie. Le solde inutilisé a été en partie compensé par l'achat de matériel de réfrigération, de blocs sanitaires préfabriqués et d'un conteneur-citerne, et le coût plus élevé que prévu d'un groupe électrogène de secours;

d) Transports terrestres (120 800 dollars, soit 4,4 %), en raison principalement d'une diminution des besoins en pièces détachées, elle-même due à la baisse du nombre d'accidents de la route. De plus, la Force a réduit sa consommation de carburant grâce à des mesures d'économie (voir par. 33 à 35 ci-après). Le solde inutilisé a été en partie compensé par l'augmentation des dépenses de location de véhicules due à un taux de change entre l'euro et le dollar moins favorable que celui prévu dans le budget.

5. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses ont été supérieures aux prévisions pour les rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national (565 000 dollars, soit 7 %), en raison principalement de l'écart entre le taux de change effectif du dollar des États-Unis et le taux pris en compte dans l'établissement du budget, ainsi que d'un taux de vacance de postes effectif de 3,6 % au lieu des 6 % anticipés;

b) Informatique (193 400 dollars, soit 27,1 %), en raison principalement de frais imputables à la conception et au développement des procédures informatiques, à l'entretien des équipements et à d'autres activités d'appui s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre d'Umoja. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses supplémentaires en cause correspondaient à une série de mesures et d'activités entrant dans le cadre des accords de partage des dépenses relatives à Umoja et concernant notamment l'analyse, le nettoyage et l'enrichissement des données; la connectivité et l'infrastructure locale; la sécurité et la résilience des données; l'entretien des licences; les services d'appui et d'aide aux utilisateurs; la formation; et l'archivage et le déclassé des données et systèmes remplacés. Cet écart a été en partie compensé par des dépenses d'acquisition de logiciels inférieures aux montants anticipés.

6. On trouvera dans la section du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 10 mars 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 539 538 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 517 917 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 21 621 000 dollars. Le Comité consultatif a aussi été informé que les montants dus au titre des contingents et de leur matériel s'élevaient respectivement à 2 163 000 dollars et 674 000 dollars. Au 31 mars 2015, le solde de trésorerie de la Force s'élevait à 15 600 000 dollars, y compris une réserve opérationnelle de 10 915 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays qui fournissent des contingents), soit 4 685 000 dollars après déduction de la réserve.

8. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2015, 286 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant de 1 645 000 dollars depuis la création de la Force. Il n'y a aucune demande d'indemnisation en instance.

9. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec une explication des écarts anticipés. Au 28 février 2015, les dépenses s'établissaient à 43 997 100 dollars en valeur brute. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 57 122 900 dollars pour un crédit ouvert de 58 004 500 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 881 600 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2015, le tableau d'effectif militaire et civil de la Force était le suivant :

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif autorisé^a</i> | <i>Effectif réel</i> | <i>Taux de vacance (pourcentage)</i> |
|--|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Contingents | 860 | 859 | 0,1 |
| Police des Nations Unies | 69 | 68 | 1,4 |
| Personnel recruté sur le plan international | 37 | 34 | 8,1 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 113 | 113 | – |

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Mandat et résultats prévus

11. Le mandat de la Force a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2197 (2015).

12. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2015/16 sont exposées aux paragraphes 6 à 11 du projet de budget (A/69/741). Comme il est dit aux paragraphes 6 et 7 de ce rapport, la Force continuera, durant cet exercice, de s'employer à instaurer des conditions propices à un règlement global du problème de Chypre et secondera la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force continuera également à désigner des fonctionnaires et du personnel de police pour faciliter et appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, selon que de besoin. Elle continuera en outre à diriger l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, qui est composée de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité des personnes disparues.

13. Pendant qu'il examinait les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la principale difficulté à laquelle se heurtait la Force tenait aux activités civiles menées dans la zone tampon, qui doivent être étroitement contrôlées de façon à empêcher toute atteinte à la sécurité qui pourrait résulter de la proximité dans laquelle se trouve les parties opposées, à préserver l'équilibre entre les deux communautés et à prévenir toute érosion de l'autorité de la Force dans ladite zone tampon. La Force continuera de soutenir le processus de paix en fournissant à la mission de bons offices une assistance sur le triple plan de l'administration, de la logistique et de l'information. Le Comité consultatif a été informé que les négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs qui ont eu lieu entre février et octobre 2014 pourraient reprendre à la fin du printemps ou au début de l'été 2015.

14. En ce qui concerne la coopération entre les missions de la région, la Force demeurera la zone de sécurité désignée pour toutes les missions des Nations Unies dans la région, ainsi que le lieu d'affectation administratif pour les entités des Nations Unies opérant au Yémen et en République arabe syrienne. Un bon exemple de cette coopération a été fourni par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui, en avril 2014, a mis à la disposition de la Force 21 démineurs militaires pour enlever des mines que des pluies torrentielles avaient mises au jour dans la zone tampon. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force avait prélevé 38 497 dollars sur ses ressources disponibles pour rembourser la FINUL. La Force étudie la possibilité de déminer d'autres endroits de la zone tampon en faisant appel à nouveau aux démineurs de la FINUL.

15. En ce qui concerne l'appui à la mission, dans le cadre de ses efforts en vue de rationaliser et d'optimiser l'appui à ses composantes militaire, de police et opérationnelle, la Force a mis en place, pendant l'exercice 2013/14, une cellule de gestion du carburant qui a permis de mettre en évidence certaines lacunes dans ce domaine. Pour combler ces lacunes, le projet de budget pour l'exercice 2015/16 prévoit notamment de financer des formations à la gestion des carburants, une mise à niveau des systèmes et des outils de distribution du carburant de la Force, ainsi que l'amélioration de ses procédures de gestion des carburants. On trouvera aux paragraphes 33 à 35 du présent rapport des informations plus précises sur les mesures prises par la mission pour dégager des gains d'efficacité.

Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, qui prévoit le déploiement de 860 militaires des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 33 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 117 fonctionnaires recrutés sur le plan national, s'élève à 54 374 700 dollars en chiffres bruts, soit une diminution de 3 629 800 dollars (6,3 % en valeur brute) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15 (58 004 500 dollars). Cette diminution s'explique principalement par : a) un taux de change entre l'euro et le dollar plus favorable; la baisse du coefficient d'ajustement des postes internationaux; c) la baisse du prix des carburants; d) les gains d'efficacité; et e) les transformations de poste. On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/69/741) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations d'un exercice à l'autre.

1. Militaires et personnel de police

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé 2014/15</i> | <i>Effectif proposé 2015/16^a</i> | <i>Variation</i> |
|--------------------------|--|---|------------------|
| Contingents | 860 | 860 | – |
| Police des Nations Unies | 69 | 69 | – |

^a Des taux de non-déploiement de 1 % et 3 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions de dépenses concernant les contingents et la Police des Nations Unies.

17. Les dépenses prévues au titre des contingents et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 totalisent 24 154 300 dollars, soit 783 800 dollars (3,1 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2014/15 (24 938 100 dollars). Cette diminution s'explique principalement par l'appréciation du dollar des États-Unis utilisé pour le paiement de l'indemnité de subsistance (missions) par rapport à l'euro. **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources demandées au titre des contingents et du personnel de police.**

2. Personnel civil

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé 2014/15</i> | <i>Effectif proposé 2015/16</i> | <i>Variation</i> |
|---|--|---|------------------|
| Personnel recruté sur le plan international | 37 | 33 | (4) |
| Personnel recruté sur le plan national | 113 | 117 | 4 |

18. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 prévoit pour le personnel civil des dépenses d'un montant de 13 962 400 dollars, soit une diminution de 1 640 700 dollars (10,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2014/15. La diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (1 148 100 dollars, soit 17 %) s'explique principalement par le nouveau coefficient d'ajustement pour Chypre et par la proposition de transformation de quatre postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Quant à la diminution des dépenses prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel, elle s'explique principalement par l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro depuis l'exercice précédent.

Taux de vacance de postes

19. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses pour le personnel civil sont les suivants : 2 % pour le personnel recruté sur le plan international, 2 % pour le personnel des services généraux recruté sur le plan national et 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre 2 %, 5 % et 0 %, respectivement, lors de l'exercice précédent. Le Comité consultatif note qu'au cours des exercices les plus récents, le taux moyen effectif de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international a été supérieur au taux anticipé pour 2015/16. En effet, le taux moyen effectif a été de 2,6 % en 2013/14 et

de 2,7 % entre le 1^{er} juillet 2014 et le 1^{er} janvier 2015. Au 31 janvier 2015, il atteignait 8,1 %.

20. Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance de postes budgétisés devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux prévus au budget diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés. Compte tenu du taux de vacance de postes effectif, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 2,6 % soit appliqué aux prévisions de dépenses pour le personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2015/16. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.

21. À la rubrique Composante 4 (Appui), le Secrétaire général propose de transformer quatre postes de la catégorie du Service mobile – un assistant personnel, un fonctionnaire des finances, un assistant chargé des ressources humaines et un assistant électricien – en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la transformation de ces quatre postes entraînerait des économies estimées à 283 040 dollars sur les traitements et autres avantages pendant l'exercice 2015/16. Cette proposition s'inscrit dans le cadre plus général de l'effort actuellement fourni par l'ensemble des missions de maintien de la paix pour mobiliser des compétences disponibles dans la main-d'œuvre locale chaque fois que possible. Le Comité consultatif a également appris que la Force a procédé à plusieurs évaluations internes qui lui ont permis de transformer huit postes internationaux en postes d'agent recruté sur le plan national depuis 2006. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Force prévoit de procéder en 2016 à un examen de ses effectifs civils en consultation avec la Division du personnel des missions.

22. Compte tenu des explications qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transformation de quatre postes de la catégorie du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| <i>Montant alloué pour 2014/15</i> | <i>Montant proposé pour 2015/16</i> | <i>Variation</i> |
|--|---|------------------|
| 17 463 300 | 16 258 000 | (1 205 300) |

23. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont estimées à 16 258 000 dollars, soit une diminution de 1 205 300 dollars (6,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du coût des services collectifs, des services d'élimination des déchets et de location de véhicules attribuable à l'évolution favorable au 31 décembre 2014 du taux de change pratiqué pour les opérations des Nations Unies.

24. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a fait des observations et recommandations

relatives aux dépenses que le Secrétaire général se propose d'imputer aux budgets des différentes missions, y compris les dépenses afférentes aux applications mises au point par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service sur le terrain et les dépenses supplémentaires découlant de l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer aux budgets des missions l'intégralité de ces dépenses et recommande de réduire en conséquence le montant des crédits demandés pour chaque mission.** Le rapport précité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général contient un tableau récapitulatif des réductions recommandées par le Comité pour chaque mission. **Dans le cas de la Force, l'application de cette recommandation entraînera une réduction de 12 478 dollars des crédits demandés au titre de l'informatique, de 11 200 dollars des crédits demandés au titre des services de consultants et de 16 800 dollars des crédits demandés au titre des voyages.** Les ajustements à la hausse correspondants des montants demandés au titre du compte d'appui sont indiqués dans le rapport du Comité sur le budget du compte d'appui (A/69/860).

Voyages

25. Les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 321 400 dollars, soit une augmentation de 45 400 dollars (16,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Cette augmentation tient principalement aux frais de voyage de formation supplémentaires de deux membres du personnel dans le cadre de la politique de formation des formateurs mise en place par le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (SMART). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé que ces prévisions de dépenses avaient été calculées en tenant compte des nouvelles conditions de voyage adoptées par l'Assemblée générale. Aucune précision supplémentaire n'a pu cependant lui être donnée. Par ailleurs, le Comité consultatif continue de noter que les incidences de certaines dispositions contenues dans des résolutions récentes de l'Assemblée générale sur les conditions de voyage en avion (résolution 65/268, sect. IV, et résolution 67/254 A, sect. VI) n'ont pas été systématiquement appliquées dans les projets de budget des missions de maintien de la paix.

26. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation proposée des dépenses au titre des voyages soit justifiée. Il recommande donc une réduction supplémentaire de 28 600 dollars venant s'ajouter à la réduction qu'il a recommandée au paragraphe 24 du présent rapport, afin de maintenir les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2015/16 au même niveau que le crédit ouvert pour l'exercice en cours, soit 276 000 dollars.

Installations et infrastructures

27. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 7 967 300 dollars, soit une diminution de 970 100 dollars (10,9%) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Cette diminution résulte principalement de : a) la baisse du coût des services collectifs et des services d'élimination des déchets entraînée par l'application d'un taux de change plus favorable; b) la baisse des dépenses prévues pour remplacer les locaux préfabriqués et de matériel d'hébergement et de réfrigération; et c) la baisse des dépenses prévues pour remplacer les caméras de surveillance en circuit fermé et

les systèmes d'extinction des incendies. Elle est en partie compensée par une hausse des crédits demandés pour remplacer du mobilier de bureau vétuste.

28. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les travaux de réfection de 10 miradors devaient se dérouler sur une période de deux ans commençant pendant l'exercice 2014/15. Pendant l'exercice en cours, la Force a équipé 12 miradors de panneaux solaires photovoltaïques. Les travaux devraient se poursuivre pendant l'exercice 2015/16, pendant lequel 50 000 dollars seront consacrés à ce projet.

Transports terrestres

29. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 2 620 100 dollars, soit une diminution de 268 900 dollars (9,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Dans son rapport (A/69/741, par. 36), le Secrétaire général indique que cette diminution s'explique principalement par : a) l'application du coût moyen du carburant le plus récent et la baisse de la consommation de carburant et de lubrifiant consécutive aux mesures mises en place pour améliorer le suivi de la consommation; et b) la baisse du coût de location des véhicules résultant d'un taux de change du dollar par rapport à l'euro plus favorable.

30. Le Comité consultatif a été informé que la Force dispose d'un parc de 305 véhicules, composé de 164 véhicules appartenant à l'ONU (dont 4 remorques), 103 véhicules pris en location et 38 appartenant aux contingents (dont 6 remorques). Au 30 juin 2016, la mission sera propriétaire de 169 véhicules de tourisme.

31. En application de la décision de l'Assemblée générale (résolution 68/286, par. 7), la Force a procédé à une comparaison coûts-avantages de l'acquisition et de la location de véhicules sur six ans et neuf ans. En ce qui concerne l'acquisition de véhicules, les coûts des services d'entretien assurés par sous-traitance ont été comparés à ceux des services assurés en interne. Il est apparu qu'à long terme, l'acquisition de véhicules et la sous-traitance de leur entretien sont financièrement plus avantageuses que la location (A/69/741, sect. V). En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que le point mort ou seuil de rentabilité serait atteint au bout de quatre ans. Si les 103 véhicules du parc pris en location devaient être remplacés d'un seul coup, il faudrait prévoir un montant d'environ 2,9 millions de dollars pour l'achat, le fret, les assurances, l'entretien et l'équipement, alors que la location du même nombre de véhicules revient à 924 615 dollars par an. La Force est d'avis qu'il faudrait mettre au point et exécuter un programme d'acquisition des véhicules par étapes en utilisant des contrats-cadres prévoyant une réduction progressive du nombre des véhicules loués en fonction du nombre des véhicules achetés. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les contrats de location des 103 véhicules comprennent une assurance responsabilité civile, mais qu'ils ne comprennent pas une option de rachat du véhicule à l'expiration du contrat.

32. Indépendamment d'une éventuelle décision concernant leur acquisition, la Force précise que sur un total de 103 véhicules pris en location, 7 doivent être remplacés par des véhicules appartenant à l'ONU prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide, ce qui ramène le nombre total des véhicules pris en location à 96. La Force continuera de s'employer, avec le Département de l'appui aux missions, à trouver des véhicules à conduite à droite susceptibles d'être transportés à Chypre pour y remplacer les véhicules loués.

33. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Force a l'obligation de fournir des véhicules aux contingents en fonction de leurs besoins opérationnels. Il n'existe pas de ratio prédéfini pour les contingents, mais le ratio moyen pour la Force est de 6.5:1. Le Comité consultatif a également appris que sur les 163 véhicules fournis aux contingents, 70 sont des véhicules de location.

34. Le Comité consultatif note les conclusions de l'analyse coûts-avantages à laquelle a procédé la mission et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans le projet de budget pour 2016/17, une analyse coûts-avantages accompagnée du calendrier d'un programme d'acquisition de véhicules.

4. Questions diverses

35. Au paragraphe 22 de son rapport sur le budget de la Force (A/69/741), le Secrétaire général donne une liste d'initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité en matière de gestion des carburants. La Force a mis sur pied, pendant l'exercice 2014/15, un groupe de gestion des carburants pour mieux contrôler les systèmes de livraison des fiouls et carburants et le matériel de calibration. Depuis lors, le groupe des carburants a commencé à préparer un appel d'offres pour un marché de collecte et de recyclage ou élimination des déchets de carburant. Il a aussi réorganisé la livraison de fioul de chauffage en vrac à certains locaux de la Force, ce qui a permis de mesurer plus facilement la consommation. La Force prévoit de renégocier pendant l'exercice 2015/16 son marché d'entretien des systèmes de livraison de carburant.

36. En ce qui concerne les hypothèses budgétaires retenues aux fins du calcul des dépenses prévues au titre des carburants, le Comité consultatif, s'étant renseigné, a reçu des informations qui faisaient ressortir des écarts sensibles entre les coûts unitaires prévus dans le budget et les coûts unitaires moyens effectifs des carburants. Il a également été informé que les coûts unitaires retenus dans le budget pour l'exercice 2015/16 pour le calcul des crédits demandés au titre des carburants font apparaître une réduction de 10 % dans trois des quatre catégories de carburants. **Le Comité consultatif recommande en conséquence de calculer les dépenses prévues de l'exercice 2015/16 au titre des carburants sur la base du coût unitaire moyen effectif, ce qui entraînera une réduction de 53 222 dollars des crédits demandés.**

37. Les livraisons de fioul pour les groupes électrogènes font désormais l'objet d'un suivi systématique grâce à la mise en place d'un système d'enregistrement des livraisons à la fois électronique et sur papier. Les enregistrements électroniques sont communiqués immédiatement à la cellule des carburants à la fin de chaque mois. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que sur les 90 groupes électrogènes que possède la Force, 17 seulement ont une puissance supérieure à 150 kilovoltampères (kVA). Les autres ont une puissance inférieure et ont dépassé leur durée de vie utile. On les maintient en état de marche pour faire face à des urgences, pour servir de groupes électrogènes de secours pour les 21 installations de la mission ou comme source d'alimentation électrique portable en fonction des besoins opérationnels. Huit seulement d'entre eux sont actuellement en service et fournissent de l'électricité à trois installations qui ne sont pas reliées au réseau national.

38. Toujours selon le rapport du Secrétaire général, pendant l'exercice 2015/16, la Force continuera de chercher les moyens de faire des économies d'énergie en installant des panneaux solaires pour le chauffage de l'eau et en mettant des

bicyclettes à disposition pour les déplacements à l'intérieur d'un même complexe. Elle a déjà acheté 32 bicyclettes à des prix unitaires allant de 120 à 240 euros. L'utilisation de ces bicyclettes devrait permettre d'économiser 1 920 litres de carburant, soit 2 304 dollars par an.

39. Le Comité consultatif félicite la Force des efforts qu'elle fait pour réaliser des gains d'efficacité et attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport d'exécution de son budget, des informations sur les gains d'efficacité et les économies d'énergie qui auront été effectivement réalisés. Il considère par ailleurs que les groupes électrogènes qui ont dépassé leur durée de vie utile devraient être progressivement retirés du service. Chaque fois que possible, il faudrait relier les installations de la Force au réseau national de distribution d'électricité et, lorsque ce n'est pas possible, les groupes électrogènes des installations concernées devraient être remplacés par des groupes plus économes en fioul, comme l'ont fait d'autres missions, dont la FINUL.

40. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour l'exercice 2015/16 a été établi sur la base de contributions volontaires en nature du Gouvernement chypriote d'une valeur estimée à 1 068 300 dollars. De plus, le projet de budget pour 2015/16 prévoit des contributions non budgétisées d'un montant estimé à 986 400 dollars. Le Secrétaire général a indiqué que ce montant, qui découle de l'accord sur le statut des forces, comprend le coût – tel qu'estimé par la Force à la valeur du marché – des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force. **Le Comité se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

41. Sous réserve des paragraphes 24, 26 et 36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles.

V. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 figurent au paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/587). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 1 637 100 dollars ainsi que le montant de 747 800 dollars correspondant aux recettes et ajustements divers soient portés au crédit des États Membres.**

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont exposées au paragraphe 41 du projet de budget (A/69/741). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20, 24, 26 et 36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 54 218 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/587)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/741)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/69/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et projet de budget de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.7)
- Résolutions 67/272 et 68/286 de l'Assemblée générale relatives au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 2197 (2015) du Conseil de sécurité

Annexe

Comparaison des coûts de carburant

| Type de carburant | 2014/15 | | | | | | 2015/16 | | | | Augmentation (diminution) | | |
|------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|--------------------|----------|------------|----------------------|----------------------|------------------|-------------------|---|------------------|------------|
| | Budget | | | Effectif/prévu | | | Budget | | | | Comparaison des budgets 2014/15 et 2015/16 | | |
| | Quantité approuvée | Coût unitaire | Coût budgétisé | Quantité prévue | Coût | | Économies prévues | Quantité proposée | Coût unitaire | Coût budgétisé | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
| | | | | | unitaire | total | | | | | | | |
| Sud | | | | | | | | | | | | | |
| Véhicules – diesel LS | 774 282 | 1,00 | 771 184,9 | 687 701 | 0,84 | 577 669,18 | 193 515,72 | 754 798 | 0,90 | 677 242,5 | (19 484) | (0,1) | (93 942) |
| Véhicules – sans plomb | 35 224 | 0,93 | 32 793,5 | 27 106 | 0,74 | 20 058,36 | 12 735,14 | 33 737 | 0,80 | 26 946,9 | (1 487) | (0,1) | (5 847) |
| Nord | | | | | | | | | | | | | |
| Véhicules – diesel LS | 111 732 | 1,54 | 172 067,3 | 98 342 | 1,39 | 136 694,69 | 35 372,61 | 93 072 | 1,47 | 136 885,3 | (18 660) | (0,1) | (35 182) |
| Véhicules – sans plomb | 8 784 | 1,60 | 14 054,4 | 6 018 | 1,57 | 9 448,26 | 4 606,14 | 6 411 | 1,65 | 10 583,5 | (2 373) | 0,1 | (3 471) |